

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 16 juin 2022 à 20h15

Présent(e)s :

M.	Jérémy Annen, Vice-Président (rempl. Mme Christine Tomassi)
Mmes	Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM.	Jean Berthet, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusé(e)s:

Mme	Christine Tomassi, Présidente
MM.	Patrick Amstad, Marc Botbol

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communication des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Projets de délibérations :
 - 5.1. Délibération D246 : Approbation des comptes 2021 :
 - a) de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
 - b) de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »
 - Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 1^{er} juin 2022
 - Vote de la délibération
 - 5.2. Projet de délibération D247 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 105'000.- destiné à financer les travaux de remplacement du comptoir et des vitrines réfrigérées de la boulangerie/tea-room « Aux délices de la Grand-Cour » :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 23 mai 2022
 - Vote de la délibération

5.3. Projet de délibération D248 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 51'000.- destiné à financer un mandat d'analyse de la politique sociale de la commune de Troinex :

- Rapport de la commission Social, jeunesse, loisirs et communication du 11 mai 2022
- Vote de la délibération

6. Propositions individuelles et questions

7. Huis-clos : Demandes de naturalisations

M. Annen, ci-après « le Vice-Président », ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il excuse l'absence de Mme Thomassi, qu'il remplace, ainsi que de MM. Amstad et Botbol. En l'absence de remarques concernant l'ordre du jour, celui-ci est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication.

3. Communications des Président-e-s de commission

Communications de M. Jean-Jacques Ronchietto :

La commission développement durable et infrastructures s'est réunie le 23 mai 2022. Les SIG ont présenté les résultats de l'analyse de trois bâtiments communaux : la mairie, la voirie, la Ferme Rosset. L'objectif de cette première démarche était de mettre en évidence les potentiels d'économies dans différents secteurs, par un plan d'action propre à chaque site, avec pour cible les points suivants :

- L'électricité : éclairage,
- Le thermique : chauffage, eau chaude sanitaire, enveloppe, isolation du bâtiment,
- L'eau,
- Les émissions de CO2,
- Les énergies renouvelables.

Ce plan d'action est accompagné de recommandations, d'observations, de potentiels d'économies, d'impact, de mise en œuvre, de financement et de priorités. La commission s'est prononcée en faveur, sur le principe, de la poursuite des études, en fonction des priorités et possibilités techniques et financières, et de l'approfondissement du contrôle sur certains points, afin de se déterminer ultérieurement sur une base plus élaborée.

Communications de Mme Brigitte Schneider-Bidaux

La commission développement durable et infrastructures s'est réunie le 15 juin 2022. Elle a discuté du déplacement provisoire de la déchetterie ; elle a donné son accord de principe sur ce projet qui aboutira en principe en septembre. Elle a aussi échangé à propos du concours d'architecture de la Ferme de la Culture, qui débutera avec la validation du cahier des charges par le jury le 2 septembre 2022 et qui se terminera par le jugement des projets le 26 mai 2023. Ainsi les résultats du concours seront connus au milieu de l'année prochaine.

Communications de M. Jérémy Annen

La commission des finances s'est réunie le 1^{er} juin 2022. Ses membres ont procédé à l'examen des comptes de l'EMS de Drize (fondation et association) et ont discuté du projet de révision du règlement du Conseil municipal, avec la mise en place d'un groupe de travail pour étudier la question.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Ouverture de l'atelier de Malbine au public : L'association Art for Help, créée il y a plusieurs années par feu Mme Ursula Malbine, nous a informés de l'ouverture prochaine de l'atelier de la sculptrice au public. Cette ouverture constituera la 1^{ère} étape du projet de « Centre Malbine » qui a été présenté il y a quelques mois à la commission Social, jeunesse, loisirs et communications.

L'atelier de Malbine sera ouvert dès le dimanche 4 septembre pour des visites guidées uniquement (pas de visites libres). Ces visites auront lieu sur inscription les 1^{er} et 3^e dimanches du mois. Elles débiteront dans le parc Malbine (parc de la Mairie), puis se poursuivront par une visite du jardin, puis de l'atelier dans lequel la sculptrice réalisait ses œuvres. Les visites se termineront par la projection d'un petit film.

Les inscriptions pourront se faire à partir du mois d'août sur le site de l'association Art for Help, qui va être remanié pour l'occasion. Une inauguration de cette première étape du Centre Malbine est prévue le jeudi 22 septembre prochain, en fin de journée.

Retour sur la sortie des aînés du 17 juin : Le vendredi 17 juin a eu lieu la traditionnelle sortie des aînés. Les 55 personnes présentes se sont rendues à l'Espace des mondes polaires à Prémanon dans le Jura.

Notre guide-conférencier nous a fait rêver et a réussi à nous immerger au cœur des glaces. Cet espace nous invite à explorer un parcours autour de l'Arctique et de l'Antarctique. Dans ce lieu, les archives personnelles de Paul-Emile Victor sont exposées aux côtés d'objets d'art inuit.

L'après-midi, le car nous a transportés jusqu'au Fort des Rousses, 2^{ème} forteresse de France.

C'est en 1800 que Napoléon a jeté son dévolu sur cet endroit qui représentait, selon lui, une position militaire stratégique. Et c'est en 1998, que ce Fort a été aménagé en caves d'affinage pour les meules de Comté Juraflöre.

Retour sur le bouquet de chantier du 16 juin : Une trentaine d'invités et environ 80 ouvriers étaient présents, jeudi passé, pour marquer la fin des travaux de gros œuvre du projet de crèche, de restaurant/club-house et de local des jeunes au chemin Lullin.

M. Carneiro, architecte, nous a fait visiter le chantier, ce qui nous a permis à tous de découvrir les beaux espaces prévus pour notre future crèche, pour le restaurant qui animera ce secteur, pour le club de tennis qui disposera d'un bureau et de vestiaires dignes de ce nom, et pour les jeunes.

Le bouquet de chantier s'est poursuivi par une petite partie officielle au cours de laquelle nous avons pu remercier les ouvriers pour leur travail, puis par un repas que nous avons pris dans les locaux, encore bruts, de la future crèche.

Rappelons encore que la fin des travaux au niveau des bâtiments est prévue pour l'été 2023 et l'ouverture de la crèche pour la rentrée scolaire 2023.

Référendum communal : Nous vous informons que le Conseil d'État a confirmé que la votation communale relative au référendum contre la délibération du Conseil municipal de Troinex du 7 février 2022 (vote d'un *crédit de CHF 1'150'000.- destiné aux travaux d'aménagement des chemins de Drize, de Saussac, des Moulins-de-Drize et du Claiset, en vue du passage d'une nouvelle ligne de bus*), aura lieu le dimanche 25 septembre 2022.

Il appartiendra à la Mairie de préparer la brochure explicative destinée aux électeurs et électrices, qui comportera notamment un texte des auteurs du référendum, un texte de la commune, ainsi que la liste des prises de position des partis politiques, groupements ou associations qui auront été déposées au Service de votations et élections.

Le texte qui présente la position de la commune sera préparé par la Mairie, puis soumis au Bureau du Conseil municipal, étant donné qu'il exprime l'avis de ce Conseil.

Nous vous informons par ailleurs que nous avons réservé la date du jeudi 1^{er} septembre pour l'organisation d'un débat contradictoire. Nous vous communiquerons davantage de renseignements sur ce débat dans les prochaines semaines.

Ces différentes informations ont été envoyées au représentant du Comité référendaire la semaine passée.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Retour sur la projection du film « Le poids du vide » et sur la table ronde du 14 mai : Le samedi 14 mai dernier a eu lieu la projection du film « Le poids du vide » de William Chalaby, à l'ancienne salle communale, sur le thème de l'isolement des personnes âgées.

Relevons que ce film a été tourné à Troinex, dans la maison qui appartient à la commune à la route de Moillebin 2, et qui est louée à des jeunes en colocation.

A la suite de cette projection, une table ronde a été organisée avec la participation de Mme Janine Berberat, présidente du Conseil des Anciens, Mme Romaine Krippner, infirmière à domicile et M. William Chalaby, réalisateur du film ; la modératrice était notre coordinatrice sociale, Mme Stéphanie Metzger.

Peu de monde a répondu à cette invitation mais les personnes présentes ont apporté une interaction intéressante et le débat a été riche.

Un petit film rétrospectif de cet après-midi est en cours de montage et sera mis sur notre site internet prochainement.

La bande annonce du film « Le poids du vide » peut être visionnée à l'adresse <https://vimeo.com/695708461>.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Refonte de CMNET : Le Service informatique des communes genevoises (SIACG) nous a informés du lancement du projet de refonte de l'application CMNET.

Outre la modernisation technologique nécessaire pour cette plateforme collaborative qui a déjà 10 ans, l'effort principal sera centré sur l'expérience des utilisatrices et utilisateurs, et sur l'ergonomie.

Dans ce but, un sondage sera adressé à la fin de l'été à tous les conseillères et conseillers municipaux, ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs communaux qui utilisent cette plateforme. Cette enquête, qui sera anonyme, visera notamment à évaluer le degré d'utilisation de l'application actuelle par les élu-e-s.

Par la suite, des entretiens individuels avec quelques utilisateurs compléteront le sondage pour cerner de manière plus précise les besoins actuels et les souhaits concernant les potentielles évolutions.

Un groupe de travail a été constitué et sera chargé de faire une synthèse des besoins afin que la future solution corresponde au mieux aux attentes des usagers.

Crise Ukrainienne : Les membres du Conseil municipal ont récemment été reçu par la famille Pictet, à la Ferme de Marsillon, pour un apéritif de bienvenue et d'intégration destiné aux réfugiés ukrainiens qui habitent la commune. Ils ont rencontré les 17 personnes ukrainiennes hébergées par les familles troinesiennes. Il s'agissait d'un moment chaleureux, lors duquel la coordinatrice sociale de la commune a souligné sa disponibilité en cas de besoin auprès des invités.

5. Projets de délibération

5.1. Délibération D246 : Approbation des comptes 2021 :

- a) de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées**
- b) de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »**

M. Roland Rüttimann fait la lecture de son rapport :

Examens des comptes annuels 2021 de :

- *La Fondation intercommunales de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées*
- *L'association de l'EMS «Résidence de Drize »*

La commission a auditionné M. Alain Forestier, membre du Conseil de la Fondation, et a pris connaissance des rapports de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire de l'exercice 2021 de la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées et de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize ».

L'année 2021 a été difficile avec la crise sanitaire qui a joué les prolongations. L'enjeu majeur de 2021 a été de maintenir le lien social et la vie dans l'EMS et ce même lorsque les portes étaient closes.

La Résidence a fêté ses 10 ans le 21 juin 2021.

32 collaborateurs et bénévoles engagés en 2011 étaient encore présents, ainsi que 5 des premiers résidents.

La Résidence comporte 60 lits. En 2021 le prix de la pension s'élevait à 257 CHF par jour (1 CHF de plus qu'en 2020) et le coût par lit était de CHF 164'392 (contre CHF 161'509 en 2020)

Le taux d'occupation est de 98.38% (contre 98.51% en 2020), soit au-dessus de la valeur cible de 98%.

La moyenne d'âge est de 87 ans (88 pour les femmes et 84 pour les hommes) et une répartition de 28.33% d'hommes et 71.67% de femmes.

La durée moyenne du séjour est de 39.45 mois, ce qui donne un âge moyen de sortie de 89 ans (87 hommes et 91 femmes).

Il y a 77 collaborateurs pour un turnover de 15.58%

La formation continue du personnel est un élément clé pour l'Association, favorisant le maintien de prestations de qualité, le bien-être des résidents et la motivation de son personnel.

Lors de la clôture de l'exercice 2021, la Fondation présente :

- une fortune de CHF 3'381'827.56
- un compte de résultat positif de CHF 199'400.10

Pour le résultat de son exercice 2021, l'Association affiche :

- un résultat négatif de CHF -4'353.43
- l'Association présente un surendettement de CHF 637'084.86 au 31 décembre 2021, mais elle n'est aucunement insolvable dès lors qu'elle est au bénéfice d'une postposition de créance de CHF 1'000'000.

La révision des comptes effectuée par Gestoval Sociétés Fiduciaire SA (son mandat sera à renouveler en 2022), a été faite en conformité avec la loi. Les différents rapports nous ont été présentés et les comptes ont été acceptés à l'unanimité par le Conseil de fondation.

Les membres de la Commission remercient M. Alain Forestier pour la clarté de son rapport.

Tous les membres de la commission ont accepté les comptes et vous recommandent de voter dans ce sens.

Délibération

La parole n'étant pas demandée, le Vice-Président donne lecture de la délibération D246 :

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées;

vu les bilans et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2021 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS

« Résidence de Drize » et les rapports sur la vérification des comptes de la fiduciaire GESTOVAL ;

vu l'approbation des comptes 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex par le Conseil de Fondation le 25 avril 2022 ;

vu l'approbation des comptes 2021 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize » par l'assemblée générale le 25 avril 2022 ;

vu le rapport de la commission des finances du 1^{er} juin 2022,
sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal de Troinex

décide

a) Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex avec un montant de CHF 1'074'197.20 de charges et de CHF 1'273'597.30 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 199'400.10. Cet excédent de revenus se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel positif de CHF 206'423.48 et résultat extraordinaire négatif de CHF 7'023.38.
2. D'approuver l'augmentation de capital de la Fondation de CHF 199'400.10.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 12'968'472.61.

b) Association EMS « Résidence de Drize »

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2021 de l'Association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 9'995'949.11 de charges et de CHF 9'991'595.68 de revenus, la perte de l'exercice s'élevant à CHF 4'353.43.
5. D'approuver la diminution du capital de l'organisation de CHF 4'353.43.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'269'253.46.

Mise au vote, la délibération D246 est approuvée à l'unanimité.

Mme Latour demande si un autre représentant du Conseil de la Fondation a rendu un rapport sur les activités de l'EMS. M. Annen indique que seul M. Alain Forestier a été auditionné.

Mme Schneider-Bidaux précise que M. Forestier est membre du bureau donc son intervention est la plus pertinente.

M. Lavorel ajoute que les deux représentants des Conseil municipaux, membres du Conseil de la Fondation, peuvent rendre un rapport et sont en ce sens interchangeables.

5.2 : Projet de délibération D247 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 105'000.- destiné à financer les travaux de remplacement du comptoir et des vitrines réfrigérées de la boulangerie/tea-room « Aux délices de la Grand-Cour »

Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 23 mai 2022

Mme Karen Reymond-Dorsay fait la lecture de son rapport :

Projet de remplacement des meubles du comptoir et des vitrines réfrigérées de la Boulangerie/ Tea room « Aux délices de la Grand-Cour »

Pour rappel :

La boulangerie/tea-room fut ouverte en 2005. Exploitée par la société Gilles Desplanches SA sous le nom de « Le P'tit Prince » jusqu'en 2018, elle fut reprise dans le cadre d'une franchise de 2011 à 2018 par Monsieur Gilbert Doutreligne qui, dès le 1er novembre 2018, est devenu le locataire principal en signant un bail en son nom.

Tout le mobilier et le matériel d'exploitation (fours, frigos, etc.) appartiennent à la commune et le mobilier est amorti depuis 2016.

Après la disparition de la poste dans le local adjacent, ce dernier sera affecté provisoirement à l'épicerie pendant le temps des travaux de rénovation de son bâtiment initial.

Pour des raisons de manque de place et afin de pouvoir satisfaire une demande croissante, Monsieur Gilbert Doutreligne aurait souhaité reprendre ledit local mais la Mairie a privilégié une plus grande variété de commerces sur la place du village et cet espace a été affecté à une boutique de fleurs (Au-delà des Fleurs).

Des discussions ont eu lieu entre la Mairie et Monsieur Gilbert Doutreligne afin que celui-ci puisse continuer à exploiter son commerce dans les meilleures conditions possible, et les solutions suivantes ont été trouvées ou sont à l'étude :

- Propositions d'améliorations d'un mobilier datant d'il y a près de 20 ans, à savoir :
un nouveau comptoir de la même forme initiale que le précédent mais avec à l'arrière des installations plus fonctionnelles sur plusieurs niveaux avec zones réfrigérées qui consomment moins d'énergie et un équipement plus adapté aux normes du jour, car les chambres froides sont des gouffres énergétiques.
- M. Doutreligne est en discussion avec la commune de Bardonnex pour la reprise d'un local à Croix-de-Rozon, où il pourrait préparer une partie de la marchandise et répondre à la demande qui est en constante augmentation.

Les travaux prévus sont agendés pour une quinzaine de jours entre juillet et août. Deux devis ont été soumis et c'est celui de Dimatech qui a été choisi, d'un montant de 100'475.- CHF.

Dans ce devis tous les travaux sont compris : installation des appareils, électricité, retouches de peinture etc.

Sur proposition de la Mairie et suite à un vote à l'unanimité, la commission vous recommande de voter à cette fin un crédit de CHF 105'000.-.

M. Truan demande la parole et précise que les travaux auront lieu au mois d'octobre plutôt qu'en juillet ou août.

Il n'y a pas d'autres questions et remarques et le Vice-Président donne lecture de la délibération D247 :

vu la demande croissante à laquelle la boulangerie/tea-room doit répondre et la vétusté d'une partie des équipements existants,

vu le projet de remplacement du comptoir et des zones réfrigérées présenté à la commission Développement durable et infrastructures,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 23 mai 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

Le Conseil municipal

Décide

1. *D'approuver les travaux de remplacement du comptoir et des vitrines réfrigérées de la boulangerie/tea-room « Aux Délices de la Grand-Cour », située au chemin de la Grand-Cour 6.*

2. *D'ouvrir à cet effet un crédit d'engagement de CHF 105'000.- destiné à financer ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la commune.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*

Mise au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D247 à l'unanimité.

5.3. Projet de délibération D248 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 51'000.- destiné à financer un mandat d'analyse de la politique sociale de la commune de Troinex

Rapport de la commission Social, jeunesse, loisirs et communication du 11 mai 2022

M. Bertrand de Weck donne lecture de son rapport :

Projet de délibération D248 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 51'000.- destiné à financer un mandat d'analyse de la politique sociale de la commune de Troinex

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Dans sa séance du mercredi 11 mai 2022, votre commission a examiné l'objet cité en référence. Formellement, le Conseil municipal doit se prononcer sur le crédit relatif à la production d'une feuille de route pour la future politique sociale de la Commune qui servira de base de travail à l'Exécutif.

Cette proposition fait suite à l'engagement pris par l'exécutif en début de législature de rédiger le projet de politique sociale communale. La pertinence d'un tel projet a été mise en évidence lors des deux premières années de législature, le domaine social devenant prépondérant pour les communes, notamment dans le cadre du transfert de compétences Canton-Communes.

Contexte troinésien

Dans les années à venir, la commune va connaître une croissance démographique importante, notamment avec l'arrivée d'environ 1000 habitants dans les deux prochaines années dans le cadre du projet du Parc des Crêts. Les projections démographiques prévoient une population de 4000 à 5000 habitants d'ici une quinzaine d'années. Cet important développement constitue un défi en matière de prestations à fournir à la population communale. Il est nécessaire d'anticiper ces besoins en se focalisant sur la cohésion sociale.

Recours à un mandataire externe

Vu l'absence de ressources à l'interne, l'exécutif s'est adressé à une entité externe. Au terme du processus de sélection, le bureau Evaluanda a été retenu.

Evaluanda est un bureau de conseil, spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques. Sa clientèle est essentiellement constituée de collectivités publiques, communes et cantons, ainsi que d'offices fédéraux. Evaluanda met en œuvre des méthodologies visant à répondre aux besoins des collectivités publiques en matière d'évaluation de programmes ou de projets, en amont ou en aval de leurs déploiements.

Dans une première phase, Evaluanda procédera à une analyse exhaustive de la situation dans le domaine social sous forme d'une cartographie des prestations existantes. Un recensement des prestations existantes, des acteurs et partenaires de la commune, actifs en la matière, ainsi que de leurs responsabilités respectives sera établi. L'étude portera aussi sur les effets de ces prestations sur la population. Elle cherchera à déterminer si ces effets sont mesurables et dans quelle mesure les prestations sont en adéquation avec les besoins des différentes catégories d'habitant.e.s. Enfin l'analyse identifiera les éventuelles lacunes dans l'offre existante en matière de politique sociale.

Dans un second temps, la Commune va établir avec l'appui d'Evaluanda une feuille de route stratégique identifiant les axes sur lesquels capitaliser pour développer cette politique sociale. Cette feuille de route sera construite à partir des questions clés suivantes :

- quelles sont les prestations manquantes ?
- quels sont les besoins non-adressés ?
- dans quelle mesure les futurs besoins en prestations sont-ils connus et anticipés par les acteurs en présence ?
- quelles sont les données à disposition qui permettent de planifier les besoins ?
- quelles recommandations peuvent être articulées pour anticiper et améliorer la future offre de prestations sociales ?

Observations des commissaires

Le choix d'Evaluada répond à la volonté de l'exécutif de recourir à une société expérimentée en évaluation des collectivités publiques, disposant d'une expertise reconnue et qui soit indépendante de toute entité publique.

S'agissant d'expériences antérieures d'Evaluada avec de petites communes, il s'avère que Troinex est pionnier en la matière. En effet la Commune a souhaité agir en amont et anticiper les problèmes sociaux qui pourraient survenir. Pour l'exécutif, il est important de recourir à des professionnels et ce avant l'arrivée d'habitants supplémentaires.

Plusieurs commissaires relèvent la difficulté d'établir des prévisions démographiques fines, en particulier sur la répartition par tranches d'âges et par profils socio-professionnels. Les projections, les informations et les enquêtes à disposition permettent de définir un profil évolutif de la population. En outre pour répondre à un besoin de comparaison, les communes de Lancy, Puplinge et Meinier ont été retenues.

Une discussion nourrie s'engage au sujet de la manière dont l'analyse de la situation sera effectuée par Evaluada. Il est important que la notion de « social » soit envisagée de manière très large, englobant notamment les dimensions culturelles et sportives. Les commissaires attirent l'attention de l'exécutif sur différents points à même d'enrichir ce travail d'analyse. Citons le parascolaire, la diversité des profils familiaux, la référence au Plan directeur communal, le périmètre des personnes interviewées lors des entretiens prévus, les logements communaux, les espaces de détente et de loisirs. Pour le détail, je vous invite à vous référer au procès-verbal de la commission.

Au terme de ces échanges, l'exécutif propose que la commission vote le crédit du projet en l'état. Par ailleurs, il demandera à Evaluada ce qui est envisageable par rapport aux questions soulevées ce jour, en tenant compte des éléments prioritaires. Il pourrait être demandé à Evaluada de démarrer le mandat, en sachant qu'en cours de route des aspects plus pertinents pourraient apparaître, lesquels impliqueraient de rencontrer davantage de personnes.

Vu les remarques émises par la commission, il s'avérera probablement nécessaire de voter ultérieurement un complément de quelques milliers de francs au crédit initial.

Vote de la commission

Au bénéfice de ces explications, la commission a accepté ce crédit à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le Vice-Président fait la lecture de la délibération D248 :

vu l'accroissement de la population de la commune de Troinex durant ces quinze prochaines années en lien avec la densification d'une partie de sa zone villa, en particulier par la création du nouveau quartier du parc des Crêts,

vu l'adaptation et le développement des prestations publiques dans plusieurs domaines, notamment dans le but de maintenir et de renforcer la cohésion sociale,

vu le projet de mandat d'analyse et d'accompagnement de la politique sociale de la commune présenté par le bureau Evaluada à la commission Social, Jeunesse, Loisirs et Communication,

vu le rapport de la commission Social, Jeunesse, Loisirs et Communication du 11 mai 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide

4. *D'approuver l'offre de prestations d'Evaluanda, bureau d'études spécialisé dans l'évaluation de politiques publiques spécialisé dans le conseil et la réalisation d'enquêtes.*
5. *De comptabiliser ce montant sous la rubrique 57.31*
6. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 51'000.-.*
7. *De couvrir ce crédit budgétaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

Mise au vote, les membres du Conseil municipal acceptent la délibération D248 à l'unanimité.

6. Propositions individuelles et questions

Avenir du club house du tennis club de Troinex : Mme Reymond-Dorsay fait le point sur le club house du tennis club de Troinex qui est une ancienne baraque de chantier du Barrage de la Grande-Dixence, dont l'ouvrage a commencé en 1953 et a terminé en 1961. Elle rappelle que ce barrage est le plus haut barrage du monde et le plus massif d'Europe. Ainsi, la cabane semble être un petit vestige d'une grande construction pour la Suisse tout entière. En effet, pendant huit ans, jour et nuit, au rythme des trois fois huit heures, 1'000 ouvriers ont œuvré pour la construction du barrage et ont fait preuve de capacités de résistance hors normes. Ainsi, la symbolique de cette baraque évoque la force, la persévérance et le surpassement de soi nécessaires pour l'activité sportive, ainsi que le lien avec l'histoire et la culture.

Mme Reymond-Dorsay propose de déplacer cette baraque dans un autre lieu de la commune, plutôt que de la démolir, ou de lui donner une autre affectation sportive, ou autre (par exemple pour les Travailleurs sociaux hors murs), afin de ne pas laisser le passé filer entre les doigts et conserver une trace de cette histoire.

M. le Président ouvre le débat.

M. Berthet s'interroge sur la possibilité de démonter puis remonter cette cabane.

Au sens de M. Truan, la question qui prime est de savoir combien coûteraient les travaux de démontage, de stockage puis de réinstallation.

M. de Weck se demande si Mairie avait anticipé une réponse à une telle proposition et si elle considère que ce baraquement fait partie du patrimoine culturel de la commune.

M. Lavorel indique que la Mairie avait prévu de démolir et d'évacuer cette cabane. Cette dernière a été rénovée à l'intérieur deux fois, ainsi il y a peu de chances que des traces de la cabane de la Grande-Dixence subsistent. Cependant, il ne souhaite pas couper court au débat.

M. Calame propose d'offrir la baraque au Musée d'art et d'histoire (MAH).

Mme Schneider-Bidaux n'est pas sûre que ce baraquement ait un grand lien avec l'origine du barrage. Elle souligne également que les TSHM auront bientôt accès à magnifique nouveau local. De plus, elle n'est pas convaincue par l'idée de démonter, puis stocker la cabane en attendant de savoir qu'en faire.

Mme Reymond-Dorsay relate que des personnalités valaisannes lui ont indiqué que ce type de baraquement était une rareté.

Mme Latour suggère que cette cabane soit donnée au canton du Valais si elle a une valeur patrimoniale dans cette région. Elle pense qu'il vaut la peine de se pencher sur la question.

Le Vice-Président suggère que l'entreprise Grande-Dixence SA soit contactée pour qu'elle détermine si cette baraque a une valeur patrimoniale. Un retour sur cette question pourrait être fait à la séance de Conseil municipal de septembre.

M. Lavorel est d'accord avec cette proposition.

M. Niederhauser signale que le planning de l'architecte prévoit de démonter cette cabane au mois de septembre au plus tard. Ainsi, dès que la mairie aura une réponse elle informera les membres du Conseil municipal par le biais d'une commission ou par courriel.

Mme Véronique Hirsch propose qu'une information aux membres du Conseil municipal soit donnée par mail et qu'une discussion ait lieu au sein des groupes puis, si nécessaire, au sein d'une commission afin de se pencher sur l'aspect financier du projet.

Mme Reymond-Dorsay va s'adresser à l'architecte cantonal valaisan et tiendra les élus au courant.

M. Berthet aimerait connaître l'histoire de cette cabane.

M. Lavorel explique que cette cabane a été récupérée pour en faire des vestiaires pour le tennis, puis a été transformée en club-house avec cuisine. Il souligne que déplacer et remonter une telle infrastructure coûte souvent plus cher que le coût de départ de celle-ci.

Le Vice-Président résume la position du Conseil : la Mairie et Mme Reymond-Dorsay prendront contact avec Grande Dixence SA et/ou les autorités cantonales valaisannes. Selon leur réponse, il faudra aussi déterminer le coût du montage et démontage de la cabane. Ces informations devront être transmises aux membres du Conseil municipal au début septembre, pour qu'ils rendent une décision rapidement.

7. Huis-clos : Demandes de naturalisations

Les deux demandes de naturalisation soumises au Conseil municipal sont préavisées favorablement.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président clôt la séance à 21h15.

Le Vice-Président :

Jérémy Annen

Le Secrétaire :

Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :